

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'An deux mil dix-huit, le treize décembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TONDEREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents : Mrs TONDEREAU, GOUSSEAU, LABBÉ, RUET, SERGENT, SAUVÉ, MÉSANGE
Mmes AUGÉ, RIMLINGER, COLAS, MICHENET, TREMBLAY, BAIVIER, CAUGANT.

Secrétaire de séance : Mme AUGÉ.

Ordre du Jour :

- ▶ Renouvellement du contrat d'entretien du chauffage des bâtiments communaux
- ▶ Entretien de la porte de l'église (peinture)
- ▶ Restauration du ruisseau des Rochettes par le SMB Cisse
- ▶ Rénovation d'un bâtiment administratif communal - demande de DETR 2019
- ▶ Demande de subvention classe de Mer (école privée d'Herbault)
- ▶ Etude de faisabilité d'un lotissement communal
- ▶ Affaires diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion de conseil municipal qui a eu lieu le 15 novembre 2018. Il demande aux membres présents de se prononcer sur le contenu de ce procès-verbal. Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de séance.

➤ **Renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance chaufferie**

Monsieur GOUSSEAU, adjoint, explique que le contrat d'entretien et de maintenance chaufferie signé avec la société ENGIE portant sur l'ensemble des installations des bâtiments communaux arrive à échéance le 31/12/2018 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

La proposition d'ENGIE s'élève à 2 267,00 EUR H.T par an pour trois nouvelles années et est résiliable tous les ans par lettre recommandée trois mois avant sa date d'échéance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le contrat d'entretien et de maintenance présenté par la société ENGIE
- AUTORISE M. le Maire à signer le présent contrat pour une durée de trois ans à compter de la date de signature pour un montant annuel de 2 267,00 EUR H.T soit 2 720,40 EUR TTC.

➤ **Entretien de la porte de l'église**

Monsieur GOUSSEAU, adjoint, présente les devis de l'entreprise AS PEINTURE pour la réfection de la porte de l'église (2 vantaux, 2 faces) et le remplacement de la vitrine d'affichage.

Le conseil municipal demande à la commission voiries et bâtiments des informations complémentaires d'ordre technique et décide de reporter la décision à la prochaine séance de conseil municipal.

➤ **Restauration du ruisseau des Rochettes par le SMB Cisse**

Monsieur le Maire expose que les travaux de restauration du ruisseau des Rochettes sont inscrits dans le cadre du Contrat Territorial du Bassin de la Cisse n°2 en tant qu'action complémentaire.

Le projet de restauration du ruisseau des Rochettes concerne un linéaire approximatif de 1 948 ml dont 892 ml sur la commune d'Herbault et 1 056 ml sur la commune de Saint-Lubin.

Il consiste à retaluter le ruisseau des Rochettes et à implanter plusieurs tronçons de haies (sur talus et en haut des berges) afin de réduire l'érodabilité constatée sur les berges.

Le projet est estimé à 12 000 EUR TTC. Le syndicat du Bassin de la Cisse, maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet apportera 80% des financements soit 8 000 EUR. Les communes de Saint-Lubin et Herbault (propriétaire du ruisseau sur le tronçon concerné) apportent le reste à charge soit 4 000 EUR au prorata du linéaire concerné soit :

- Commune d'Herbault : 45,8% du linéaire concerné soit 1 832 EUR.
- Commune de Saint-Lubin : 54,2% du linéaire concerné soit 2 168 EUR.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de M. le Maire, après délibération à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le projet de restauration du ruisseau des Rochettes inscrit au Contrat Territorial du Bassin de la Cisse n°2 tel que défini ci-dessus.
- DONNE son accord pour participer au financement du projet au prorata du linéaire concerné (45,80%) soit un estimatif de 1 832 EUR.
- AUTORISE le Maire à signer une convention tripartite entre le syndicat du Bassin de la Cisse et la commune de Saint-Lubin.

➤ **Rénovation d'un bâtiments administratif communal - demande de DETR 2019**

M. le Maire présente le projet de rénovation à neuf des menuiseries extérieures des lucarnes et du remplacement des radiateurs de l'étage du bâtiment communal loué au syndicat de bassin de la Cisse pour lequel le montant des travaux est estimé à 18 233,12 EUR HT.

M. le Maire précise que ce projet est éligible à la DETR et peut être subventionné entre 20% et 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- DÉCIDE, pour le projet de rénovation des bureaux administratifs communaux occupés par le Syndicat de bassin de la Cisse, de solliciter l'obtention de subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – bâtiments administratifs des mairies et groupement de communes - initiatives 2019 ;
- AUTORISE M. le Maire à procéder au montage des dossiers nécessaires et signer toutes les pièces relatives aux dossiers.

➤ **Partage des frais de chauffage de l'église d'Herbault avec les communes du secteur pastoral**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'information du Père Rodrigue BISSY et des membres de l'équipe d'animation au sujet de toutes les célébrations liturgiques du secteur pastoral qui se dérouleront dans l'église d'Herbault entre le 1^{er} novembre et le 15 mars (messes du dimanche, celle de Noël et cérémonies d'obsèques), l'église d'Herbault étant la seule qui soit équipée d'un système de chauffage suffisant répondant aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire précise que la consommation électrique de l'église est à la charge de la commune et estimée à environ 1 800 EUR entre octobre et mars en 2018. Le chauffage n'est mis en fonctionnement que le temps des cérémonies.

Monsieur le Maire propose une faible participation à cette charge lors des cérémonies d'obsèques transférées des autres paroisses du secteur pastoral (Françay, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Orchaie, Saint-Etienne-des-Guéréts, Santenay et Tourailles) vers Herbault.

Le conseil municipal, après en avoir largement débattu, a délibéré à la majorité des votants :

- APPROUVE le partage des frais de consommations électriques entre toutes les communes du secteur pastoral pendant la période hivernale de novembre à mars en ce qui concerne les cérémonies d'obsèques.
- FIXE le forfait chauffage à 10 EUR par cérémonie.
- PRECISE que cette participation sera appelée dès lors que les conseils municipaux concernés auront délibéré favorablement.

Pour : 6 voix (Mmes AUGÉ, CAUGANT, BAIVIER, Mrs TONDEREAU, SERGENT, MÉSANGE)

Abstention : 3 voix (Mmes COLAS, MICHENET, M. SAUVÉ)

Contre : 5 voix (Mmes RIMLINGER, TREMBLAY, Mrs GOUSSEAU, LABBÉ, RUET)

➤ **Demande de subvention classe de mer (école privée d'Herbault)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'école privée Immaculée de Marie d'Herbault pour l'organisation d'une classe de mer de 3 jours à Meschers sur Gironde du 24 au 26 avril 2019. Le coût du séjour est de 18 716 EUR pour 84 élèves soit 222,80 EUR par enfant. 19 élèves domiciliés à Herbault sont concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants (12 voix pour, 1 abstention (Mme TREMBLAY), 1 voix contre (Mme RIMLINGER).

- DECIDE d'accorder une participation égale à la moitié du coût du séjour en classe de mer de l'école privée Immaculée de Marie d'Herbault par élève à concurrence des 19 élèves domiciliés à Herbault soit un montant de 2 115 EUR.
- DIT que cette dépense fera l'objet d'une inscription au budget primitif commune 2019.

➤ **Etude de faisabilité d'un lotissement communal**

Monsieur GOUSSEAU, adjoint, expose qu'un projet d'aménagement du terrain situé rue de Beauce avait été proposé à la société d'Aménagement du Val de Loire en début d'année 2018.

A la fin de l'année 2018, aucun projet d'aménagement concret n'a été présenté à la municipalité par cette société.

Début novembre, le Cabinet ECMO 25 rue des Arches, 41000 Blois a été contacté pour effectuer une étude de faisabilité technique et financière d'aménagement sur l'ensemble de la parcelle de M. PERNODAT (ZK 22, 96, 65 et 106) d'une surface de 44 881 m². Cette étude comprendra un recueil des données consistant en travaux topographiques, en la réalisation d'un diagnostic (analyse réglementaire et urbanistique, analyse des réseaux existants, analyse de l'environnement), propositions de trois esquisses d'aménagement par tranche, estimations des coûts d'aménagement, procédures d'aménagement et modalités de financement avec un portage communal à 100%. Le devis présenté par la société ECMO pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 4 600 EUR HT soit 5 520 EUR TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'engager une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un futur lotissement communal situé rue de Beauce sur les parcelles cadastrées ZK 22, 96, 65 et 106, dont elle est propriétaire.
- ACCEPTE l'offre de la société ECMO, 25 rue des Arches, 41000 Blois d'un montant de 4 600 EUR HT soit 5 520 EUR TTC.
- AUTORISE M. le Maire à signer le présent devis se rapportant à cette étude.
- DIT que cette dépense fera l'objet d'une inscription au budget primitif commune 2019.

➤ Affaires diverses

- ❖ Présentation d'un agent aux épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint d'animation à Paris Grande Couronne : les frais de transport et d'hébergement seront remboursés sur présentation des justificatifs.
- ❖ Fermeture de l'école privée : M. le Maire indique que les rumeurs sont infondées. Un courrier de démenti a été adressé au Maire par le chef d'établissement et par le Président de l'Ogec.
- ❖ SIAEP : les travaux de bouclage avec le château d'eau d'Orchaise ont débuté début décembre. Un groupement d'entreprises (AQUALIA, SAUR, BTP VAL DE CHER) a été retenu pour un montant de 567 000 EUR HT. Le Montant de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) s'élève à 29 484 EUR HT. Les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental représentent 60% de la dépense HT. Un emprunt de 175 000 EUR sur 20 ans a été contracté au taux de 1,80% ainsi qu'un contrat à court terme de 132 000 EUR (24 mois) au taux de 0,51% pour financer la TVA dans l'attente de la perception du FCTVA et des subventions attendues.
- ❖ Système de vidéo-protection : il est opérationnel depuis le 13/12/2018 et des panneaux d'information ont été installés aux entrées d'agglomération.
- ❖ Elagage ou abattage des peupliers du Parc Georges Duvoux : la décision sera prise au conseil municipal de janvier.
- ❖ La municipalité a été sollicitée par M. GENTILLET pour mettre en place des cours de boxe française auprès des jeunes de 8 à 17 ans, à la salle des fêtes. Le conseil municipal donne son accord pour mettre à disposition la salle des fêtes tous les mercredis entre 19h et 20h30. Une porte ouverte est prévue mercredi 16 janvier 2019.
- ❖ Lecture du courrier de Mme Nadine PESCHARD, la compagne de M. Christian GARNIER : M. le Maire rappelle que compte tenu des contraintes budgétaires, l'aménagement du rond-point est suspendu et non abandonné.
- ❖ Ehpad d'Herbault: des boîtes de chocolats seront offertes par la municipalité le jeudi 20 décembre 2018 à 16h aux résidents de l'Ehpad.
- ❖ La cérémonie de vœux aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à 18 heures.
- ❖ Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 janvier prochain.